L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 JUILLET 1886. 59me Année

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 13 JUILLET 1886

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif, à son entrepôt No 199 et 201 rue de Chartres, un lot de meubles, chaises, tables, etc.

Par E. Curtis, au No 45 rue Carondelet, liqueurs et accessoires de buvette, etc.

L'application de la loi de réforme du service civile.

Qu'il est donc difficile d'établir une bonne réforme, même dans un pays nouveau comme l'Amérique qui n'a connu ni les préjugés surannés, ni les misères des anciennes institutions de la vieille Europe! Que de difficultés on éprouvé à mettre en pratique la loi du service civil, actuellement en vigueur! Ce doit être la gloire du parti démocrate de l'appliquer honnêtement, complètement et de la faire adopter franchement par l'opinion, de la faire passer dans les mœurs publiques. Il appartient à ceux qui ont créé le système de la rotation des employés, qui ont proclamé la règle des "Dépouilles aux vainqueurs" d'en revenir aux principes qui doivent diriger tout gouvernement bien constitué et assurer une bonne administration des affaires. C'est en grande partie aux efforts qu'il fait dans ce but que M. Cleveland doit la popularité qui l'entoure.

Il est très regrettable, sans doute, que la loi ait été votée sous l'empire d'un parti corrompu qui en a abusé pour assurer un avenir à bon nombre de ses créatures. Les indignes, il faut les écarter impitoyablement et sans hésitation; les capables, les honnêtes, on est bien obligé de les garder. Leur honnêteté même les rend moins dangereux. Quant aux capables, leur intérêt les engage à ne pas dévier pour conserver leur emploi. Bien qu'adoptée sous le régime républicain, la loi n'en a pas moins été votée par le parti démocrate, et il aurait grand tort de vouloir ruser avec elle. Quoqu'on en dise, la droiture sera toujours la meilleure de politique.

Nous sommes heureux d'avoir à constater un fait tout-à-fait à l'honneur de l'administration de M. Cleveland et de la Commission du service civil. Un des membres de cette commission, M. Lyman, s'est rendu dernièrement à Baltimore pour présider aux examens des candidats au service de la douane de cette ville. Or, il y a dans le Maryland une ligue du service civil qui a profité de la présence de la commission pour porter plainte contre le maître de poste, M. J. Parker Veazey. Il aurait, suivant elle, violé la loi, en destituant des employés subalternes pour la seule et unique raison qu'ils étaient républicains, et nommé dans ses bureaux des candidats qui n'avaient d'autres droits à ses faveurs que d'être de bons démocrates. M. Lyman a ouvert aussitôt une enquête et prié le maître de poste de s'expliquer. Les faits dont il était accusé se sont trouvés vrais, de son propre aveu, et la commission n'a pas hésité à le blâmer. Elle déclare qu'un fonctionnaire, dans les nominations qu'il fait, n'a pas à se préoccuper des opinions politiques de l'homme qu'il choisit. Il n'a pas le droit de prêter l'oreille aux dénonciations dont le candidat est l'objet et qui portent sur ses opinions ou ses affiliations politiques; il n'a pas le droit, quand un sujet se présente muni d'un certificat émanant des examinateurs et attestant ses capacités ainsi que son honorabilité, de mettre ces considérations de côté et de le nommer uniquement parce qu'il sait que le sujet est démocrate, pas plus que de le rejeter parce qu'il le sait républicain.

Il peut y avoir des raisons particulières qui déterminent un choix entre deux candidats également dignes, également capables: c'est affaire entre le fonctionnaire et sa conscience; sa droiture, son patriotisme doivent le guider en pareilles circonstances. C'est que latitude qui lui est laissée même dans les pays soumis aux règlements administratifs les plus sévères.

Nous pourrions citer des Etats où, pour éviter les abus, en l'absence quitout de modèles de nature à motiver une préférence, les nominations se font suivant l'ordre d'inscription sur le registre des candidatures. Ce sont des règlements que l'on est bien obligé de prendre là où les populations sont affligées de la manie du fonctionnarisme. Il n'y a pas, il ne peut jamais y avoir de raison pour faire passer l'indigne avant le digne, le moins capable avant celui qui l'est davantage.

Les principes posés par la commission sont les seuls vrais, les seuls capables de donner à l'Etat une administration vraiment digne de ce nom. Ils ont de plus l'avantage de contribuer puissamment à fermer peu à peu la plaie du politicianisme qui a trop longtemps rongé l'union américaine et y a fait d'affreux ravages. On ne change pas, du jour au lendemain, les idées, les mœurs d'un pays, les habitudes qu'on y a contractées avec le temps, surtout quand la faiblesse ou la corruption du gouvernement a aidé à les y fortifier, à les y propager. Il faut pour y arriver, des années d'efforts constants et énergiques. Quand les employés seront bien persuadés de cette vérité, que les services rendus aux partis ne servent de rien, qu'ils sont même souvent nuisibles et exposent ceux qui les rend à des dangers sérieux, ils se garderont bien de se mêler à des tripotages désormais stériles et, partdessus le marché, compromettants. Les politiciens resteront seuls dans l'arène, ils se disputeront entr'eux la possession des emplois et des situations que la constitution et la loi laissent à leurs disposition. C'est un mal, mais il est nécessaire: au milieu des misères et des abus qu'il engendre, il rend souvent de précieux services. Tout ce qu'on peut lui demander c'est de ne pas envahir et désorganiser le maniement des affaires publiques. La politique aux politiciens, mais l'administration aux administrateurs: telle est la règle qui doit diriger le gouvernement et à laquelle se plieront peu-à-peu les populations et ceux qui cherchent à les mener. Nous aurons peut-être à nous débattre bien des années encore contre les précédents détestables établis par le long règne corrupteur du républicanisme. Il y a bien des indigues dans les bureaux de l'Etat, mais ils ne tomberont pas sous le coup de la loi, il faut respecter leur situation. Les épurations se feront peu-à-peu, et nous finirons par posséder une administration qui rendra des services au pays et dont il aura le droit d'être fier.

Il faut donc féliciter la commission du service civil d'avoir, une fois de plus, prouvé qu'elle est prête à accomplir, jusqu'au bout et sans broncher, la grande et noble tâche qui lui incombe. Elle a fait plus encore; elle a déclaré que le bureau des examinateurs ne doit pas être exclusivement composé d'hommes appartenant au parti dominant et contrôlant la douane, la poste où le candidat doit fonctionner. C'est ainsi qu'il en doit être. Une seule réserve à faire à cet égard. Les examens ne sont peut-être pas assez sévères ou, du moins, le programme sur lequel ils reposent n'a pas été assez sérieusement élaboré. Tel qu'il est, il maintient à l'écart ceux qui sont indignes; mais il ne suffit pas pour faire arriver les plus capables. Il y a là une amélioration à opérer.

En tout cas, la façon dont s'applique la loi du service civil fait le plus grand honneur à l'administration de M. Cleveland et grandira le parti démocrate dans l'estime publique, qui lui en tiendra compte plus tard.

LOUISIANE.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe Coupée, du 10 juillet:

Nous avons eu de fortes pluies, cette semaine, dans notre voisinage, mais elles ne sont pas allées au delà de quelques milles sur Fausse Rivière.

—On nous rapporte qu'il ne passe pour ainsi dire plus d'eau à travers la crevasse Morgauza. S'il en est ainsi, nous espérons voir bientôt praticable le chemin qui unit les deux parties, inférieure et supérieure, de la paroisse, que l'envahissement des eaux avait séparées.

—Le coton a été considérablement retardé par les pluies que nous venons d'avoir

—D'après les rapports que nous recevons, la canne est en très bonne voie; elle donne tout ce qu'il est possible d'attendre d'elle, à cette époque de l'année.

—La route, qui conduit d'ici à Grosse Tête, est en bon état, c'est, du moins, ce que l'on nous assure, et l'on peut maintenant faire le voyage sans aucun inconvénient.

—Marié, à la Nouvelle-Orléans, M. J. B. Cazayoux à Mlle Althée Bouanchaud, fille du juge Bouanchaud. M. J. B. Cazayoux est un de nos plus intelligents, de nos plus énergiques planteurs de la Pointe Coupée.

—*Décédé*, à Barcelonne, Espagne, à l'âge de 78 ans, M. Torras, ayant résidé plus de trente ans dans notre paroisse.

—Décédée, à New Texas Landing, à l'âge de 75 ans, Mme Julia O'Conner, après une résidence de 32 ans à Pointe Coupée.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St. Landry, du 10 juillet:

Il est tombé d'assez fréquentes pluies, cette semaine, dans toute la paroisse et la récolte de maïs qui est abondante et belle paraît assurée, s'il nous vient un peu de sécheresse. Nous n'en dirons pas autant du coton dont l'état peut inspirer quelque crainte. Les fortes pluies que nous avons eues, pendant la première moitié de juin, ont empêché de nettoyer les champs. Les mauvaises herbes ont envahi la plante qui en a souffert assez considérablement. S'il faut en croire les rapports que nous recevons, on peut évaluer à 20 pour cent les pertes que l'on éprouverait de ce côté. Nos planteurs travaillent sans relâche pour réparer le mal et regagner le temps perdu. Mais il y a à craindre qu'ils n'y réussissent pas complètement.

Nous aurons une abondante récolte de patates douces et le riz est superbe.

—La veuve de l'ex-gouverneur Davis, du Texas, a épousé M. X. J. A. Smith, de Grand Côteau. La cérémonie a eu lieu à l'église du Sacré-Cœur de cette localité.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 10 juillet:

Nous avons eu une pluie torrentielle, mardi dernier; elle était accompagnée d'un vent violent et de grêle. Pendant plusieurs heures, nos rues ont été transformées en canaux.

—Nous avons rencontré, jendi dernier, dans la rue, MM. le Dr K. Holt, W. M. Sonrall et Landry, de Grosse Tête; ils se sont plaints de la violence des pluies d'autrefois, leurs récoltes ont bon aspect et ils ont confiance.

—Nous appelons l'attention de notre inspecteur des rues du sixième ward sur l'état dangereux d'un pont à Turcret's Lot. Les réparations en sont de la dernière urgence.

—Nous avons reçu la visite de M. Geo. R. Murray, qui a maintenant la direction de l'habitation Tally Ho. Il y apporte d'énormes améliorations; la sincerie est presqu'entièrement renouvelée; toutes les machines ont été changées. M. Murray est un jeune homme plein d'intelligence et d'avenir. Ses travaux ont complètement réussi. Les nouveaux appareils, donneront un rendement plus abondant et à meilleur marché qu'auparavant. M. Murray va faire embellir et moderniser sa résidence, il veut y apporter tout le confort désirable. Nous lui prédisons un vrai succès dans toutes ses entreprises, car il a toutes les connaissances voulues et toute l'énergie nécessaire pour les mener à bien.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 10 juillet:

Toute la semaine, le temps a été menaçant, mais nous n'avons eu que fort peu de pluie. La courte sécheresse des jours derniers a desséché les chemins qui sont dans un état splendide. Pour le moment, il nous faudrait de l'eau en assez grande abondance pour nos récoltes, bien que les champs soient un peu encombrés d'herbes parasites. Les rapports que nous recevons des différentes partie de la paroisse diffèrent; mais l'opinion générale est qu'avec un temps favorable, nous pouvons avoir une récolte plus que convenable.

—La salubrité publique, nous avons le regret de le dire, laisse à désirer pour le moment. Quoique l'été soit encore dans son commencement, si que nous n'ayons pas eu de chaleurs excessives, il y a parmi nous beaucoup de maladies peu sérieuses, il est vrai. Aussi la population aspire-t-elle après la fin de la saison. On sait que les maladies qui font leur apparition à l'époque actuelle durent généralement jusqu'en septembre. Si cela continue, nous n'aurons pas assez de monde pour soigner les malades.

L'*Adverliser*, Lafayette, paroisse Lafayette, du 10 juillet:

Nous avons eu un fort vent du nord, au commencement de la semaine qui vient de finir; la température était fraîche, mardi soir, et l'on respirait à l'aise. Il en a été ainsi jusqu'à mercredi soir, mais, le lendemain, le soleil a darté de nouveau sur nous ses ardents rayons et les chaleurs sont revenues presqu'étouffantes.

—Marié, à l'église de Carencro, M. Saul Broussard à Mlle Marie Crouchet.

Le *Democratic Review*, Natchitoches, paroisse Natchitoches, du 8 juillet:

Plusieurs citoyens de Caddo doués de l'esprit d'entreprise sont parvenus à démontrer à la population de cette partie de l'Etat, que l'on peut se livrer ici à l'élevage avec grand avantage. On peut, dans notre paroisse, établir des fermes où on élèverait des bestiaux de première qualité.

Il n'y a peut-être pas dans l'Union, à l'exception du Kentucky, d'Etat qui produise de meilleures plantes fourragères que les environs de la rivière aux Cannes. La vache de Jersey qui est née ici est superbe; elle supporte la température aussi aisément que celle des autres races de la Louisiane. Pendant neuf mois de l'année, il n'y a pour ainsi dire pas à s'en occuper. L'herbe de nos prairies lui suffit amplement.

—On nous écrit de Delhi, Lne.:

L'inondation a disparu, mais il avait plu tous les jours durant le mois de juin. Il avait plu beaucoup le 1er mai. Il n'a pas plu hier, 1er juillet, mais il y avait longtemps que chose pareille ne nous était arrivée. Juillet commence bien; il est à espérer qu'il ne sera pas aussi pluvieux que le mois précédent. Un grand nombre de nos fermiers se plaignent; ils disent qu'ils ne feront pas de récolte; je crois qu'ils exagèrent. L'inondation a fait des dégâts, mais pas autant qu'on le disait. Les trains du chemin de fer ont été interrompus pendant deux semaines; mais il n'y avait pas d'eau autre notre localité et Monroe, de telle sorte que les trains arrivaient jusqu'ici et transféraient leurs voyageurs pendant la journée. Entre ici et Delta les communications étaient interrompues et il fallait le secours d'un bateau à vapeur pour transporter les voyageurs. En ce moment, le temps est beau puisse-t-il rester ainsi assez longtemps.

Le *Fermier Louisianais*, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 10 juillet:

Le temps s'est rasséréné et le mois qui commence semble devoir être favorable aux agriculteurs. Quant au dommage que la période pluvieuse de juin a pu causer aux récoltes, d'après les informations très précises que nous avons pu obtenir, il est moindre que l'on ne le supposait, à peu près nul même là où l'égout des terres était facile.

L'herbe a poussé sans doute, mais on la détruit actuellement avec la plus grande activité. Huit ou dix jours de beau temps encore et tout sera net; les cannes seront "laid by," le maïs, les fèves hors d'atteinte, et si la saison se maintient, la récolte sera belle et abondante. L'année dernière, si on se le rappelle, malgré les pluies excessives de juillet, le total des récoltes, sucre, coton, a été excellent. Beau temps en juillet et août signifie moisson magnifique pour le riz, qui, s'il est récolté dans de bonnes conditions, sera d'une qualité exceptionnelle.

En somme, s'il y a du mal, ce qui est incontestable, un mois de beau temps réparera à peu près tout. Les patates douces ont pu être plantées dans d'excellentes conditions, les melons seront pauvres, excepté en arrière saison. Les jardins d'été sont passablement échandés, mais un temps favorable et médiocrement sec compensera en automne ces pertes précédentes.

Tout dépend d'un bon système de drainage; c'est la moitié de la récolte.

Le *Bulletin*, Markaville, paroisse Avoyelles, du 10 juillet:

Le temps a été, toute cette semaine, extrêmement favorable aux récoltes. Nos fermiers ont pu débarrasser leurs champs des herbes qui les encombraient et arrêtaient la pousse des plantes. Dans quelques jours, nous pourrons annoncer que tout est en bon état. La récolte de fruits dans la paroisse est abondante et de bonne qualité. Ici les pêchers sont couverts de fruits et les figues rendent plus qu'on ne le pensait.

Nous aurons bien peu de melons, cette année. La plaiite a été fortement endommagée par les pluies du mois dernier.

La santé publique est assez bonne, mais il y a quelques légères fièvres, dans plusieurs localités. Elles sont très-bénignes, nous devons l'ajouter, et ne causeront aucun accident grave.

On nous écrit, de Hansville:

"Tout va bien ici. Le mauvais temps est passé, les bayous ont baissé considérablement; le long du bayou Crocodile les eaux se sont retirées, et les fermiers sont à l'œuvre pour réparer les dégats. Malheureusement il y a des centaines, des milliers d'acres de maïs et de coton qui sont complètement perdus. Les fermiers sont déterminés à semer de nouveau, espérant que les mois qui vont suivre leurs seront favorables. D'autres sèment des légumes, réparent leurs barrières. Le long du bayon Bœuf les produits de la terre, débarrassés des eaux, recommencent à pousser rapidement. Les fèves d'engrais, qui ont été coupées à la faux, il y a deux semaines, sont déjà hors de terre et montent rapidement. Sur le Cocodrie, les affaires sont assez tristes; ils sont interrompues à cause des ponts qui ont été enlevés ou endommagés, et le trafic du bois de charpente ne peut encore reprendre.

Le Canal de Panama.

C'est le 29 juin, on se le rappelle, que le rapport de M. Rousseau sur le Canal de Panama a été remis à la Commission de la chambre des Députés. Nous trouvons dans nos journaux de Paris, reçus hier, le texte des conclusions de l'ingénieur français. Le voici:

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

En résumé, j'estime que le percement de l'isthme de Panama est une œuvre possible, et qu'elle est engagée aujourd'hui de telle sorte qu'on ne saurait l'abandonner.

Cet abandon, en effet, serait un véritable désastre, non seulement pour les actionnaires de la compagnie, qui sont presque tous Français, mais pour l'influence française elle-même dans toute l'Amérique.

Il me paraît pas douteux que, si l'affaire sombrait entre les mains de la compagnie française, elle serait immédiatement reprise par une compagnie étrangère desireuse de ne pas laisser perdre les fruits des énormes sacrifices déjà faits et des résultats obtenus.

La Compagnie de Panama, par le nom et le passé des hommes qui la dirigent, par ses collaborateurs, suspects dont elle s'entoure, par le caractère grandiose et en quelque sorte humanitaire de l'œuvre qu'elle poursuit, par les efforts sérieux qu'elle a déjà faits et qu'elle fait encore pour mener cette œuvre à bien, mérite d'ailleurs la bienveillance particulière des pouvoirs publics.

Par tous ces motifs, je suis d'avis qu'il gouvernement, non seulement doit éviter avec soin de lui créer des entraves dans l'accomplissement de son œuvre, mais qu'il doit même aider dans la mesure que comporte sa situation vis-à-vis d'elle.

Mais il est nécessaire de bien définir cette mesure, afin de ne pas engager imprudemment la responsabilité de l'Etat.

Le gouvernement peut et doit, suivant moi, user des moyens administratifs et diplomatiques dont il dispose pour soutenir une grande entreprise française qui poursuit un but assurément utile et qui est dirigée par des hommes dignes de respect.

Mais comme l'approbation des projets et des marchés lui échappe complètement aussi bien que la direction des travaux, comme l'entreprise présente d'ailleurs de sérieux aléas, il ne doit donner à la compagnie ni conseils ni garantie quelconque.

Tout ce qu'il doit faire, c'est de s'assurer que la compagnie poursuit sérieusement son œuvre, qu'elle ne ferme point les yeux à ses difficultés, qu'elle cherche consciencieusement à les résoudre, qu'elle s'éclaire pour cela des lumières des hommes considérables par leur science et leur autorité morale qui forment ses conseils, qu'elle soumet en un mot à une instruction sérieuse toutes les mesures qu'elle est appelée à prendre.

Cela me paraît d'autant plus indispensable dans le cas actuel que, si je considère, ainsi que je l'ai dit plus haut, le percement du canal de Panama comme possible, je n'ai pas dissimulé dans le cours du présent rapport que son achèvement, avec les ressources prévues et dans les délais annoncés, me paraît plus que problématique, à moins que la compagnie ne se décide à apporter dans ses projets des réductions et des simplifications importantes.

Le gouvernement n'a point à indiquer à la compagnie quelles pourraient être ces simplifications.

Mais il lui appartient, avant de statuer sur la demande d'emprunt dont il est saisi, de réclamer à cet égard les justifications les plus approfondies.

En conséquence, j'estime qu'avant d'engager devant les chambres la discussion de cette demande d'emprunt, le gouvernement doit inviter la Compagnie de Panama à produire l'avis de sa commission consultative supérieure sur les deux questions suivantes.

La réalisation du programme que la compagnie s'est tracé ne soulève-t-elle pas, au point de vue technique, des difficultés réputées insurmontables? Peut-on espérer, sérieusement, que ce programme sera réalisé dans les conditions que l'on annonce au public en l'invitant à souscrire l'emprunt?

Ne serait-il pas possible, au point de vue technique, d'apporter au projet des changements et des simplifications qui faciliteraient l'achèvement de l'œuvre?

La compagnie devrait naturellement soumettre à sa commission consultative, comme éléments essentiels de ses délibérations, les avis de MM. Jacquet et Boyer, de manière que toutes les responsabilités soient nettement engagées dans cette grave affaire.

Les procès-verbaux des délibérations de la commission consultative, ainsi que les rapports annexes, seraient transmis au gouvernement qui appréciérait s'il y trouve une base suffisamment solide pour engager la discussion devant les chambres.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

ROUSSEAU.

Nous appelons spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la Grande Excursion au Europe qu'organise en ce moment avec un plein succès M. Gudry, un de nos compatriotes créoles. Cette excursion ne s'adresse pas seulement à ceux qui veulent aller en Angleterre, mais à tout ceux qui désirent se rendre sur un point quelconque du Continent. La France, la Belgique, la Suisse, recevront une bonne partie des excursionistes. Les prix sont parfaitement engageant et les dispositions prises par M. Gudry avec les différentes compagnies de chemin de fer et de Steamers Transatlantiques offrent au public le choix des routes. La seule condition à remplir est de partir à *temps*. Ainsi donc décidez vous de bonnes heures de bourse vos malles, car c'est lundi prochain que M. Gudry part avec tout son monde.

Monarchistes et impérialistes en France.

La presse monarchiste des départements a dû se réunir à Paris le 4 juillet, comme elle le fait d'ailleurs tous les ans. Mais cette fois on a voulu donner un éclat particulier à la réunion. M. Lambert de Sainte-Croix a fait annoncer partout qu'il prononcerait au banquet un grand discours politique. Le *Figaro* nous donne le plan de ce discours.

D'après M. Lambert de Sainte-Croix, la ligne de conduite est aujourd'hui toute tracée par M. le comte de Paris. Le prétendant est prêt. Lui-même a déclaré que son devoir était de travailler sans relâche à l'œuvre de salut. Il a le droit de compter sur tous ceux qui partagent sa foi dans l'avenir.

Les royalistes ne sauraient se conduire en insurgés. Il ne pourrait être question entre eux de descendre dans la rue. C'est la loi, d'ailleurs, qui fournit aux gouvernements les meilleures armes. C'est donc en s'appuyant sur elle que les royalistes doivent espérer le retour du comte de Paris.

Pour moyens: la propagande dans les journaux, dans les réunions, dans les banquets.

La République, qui a déjà attenté à tant de libertés, parle déjà d'entraver celle de la presse. Qu'importe? M. Lambert de Sainte-Croix se souvient du temps où les journalistes ne procédaient que par nuances et par insinuations.

La phrase était plus difficile à faire, mais portait plus loin, tandis qu'aujourd'hui on ne sent même pas le choc d'un boulet.

Quant aux réunions et aux banquets, il faudra les multiplier. On les permet aux anarchistes. On ne pourrait les interdire aux royalistes. Si les anciens fédérés ont le droit de fêter en des banquets les dates célèbres de la Commune, les royalistes auront bien celui de fêter de même façon les dates glorieuses de la monarchie.

Pour répandre ces journaux, pour organiser ces réunions, ces banquets, des comités sont nécessaires.

Il faut qu'il y en ait dans chaque département, dans chaque canton, dans chaque commune.

Et tout cela au grand jour, visière levée. La pensée du moins nous reste. Il nous est permis d'être royalistes. Que chaque comité ait pour ainsi dire, son enseigne; que sa porte soit ouverte, que sa maison soit de verre. Il s'agit uniquement de préparer les élections prochaines, d'avoir en politique l'activité des républicains.

Il n'y a pas à oublier que les Napoléons conservent encore en France de nombreux partisans. On tâchera de persuader ces derniers en leur faisant observer qu'ils sont avant tout conservateurs et que, comme tels, ils ont intérêt à se rallier au parti conservateur qui a vraiment le plus de chances.

A la Chambre des députés, les royalistes doivent, de même, s'efforcer de faire toujours cause commune avec les bonapartistes. On devra se rappeler qu'il a suffi, en Angleterre, de quatre-vingts membres pour déséquilibrer le Parlement.

Les députés de la droite sont plus de quatre-vingts. Ils devront prendre l'initiative de toutes les mesures industrielles, commerciales, agricoles, ouvrières, sociales, les seules qui intéressent vraiment le pays.

Il faut enfin qu'on sente des maintenant revivre la royauté.

Voici maintenant le *Petit Caporal* qui nous fait les révélations sur les dispositions de ses amis.

Un grand nombre de nos amis et moi, nous sommes prêts à braver les lois et les tribunaux pour obéir à notre mot d'ordre et transporter dans la rue les polémiques consumées dans la presse.

Je vous le répète, je sais vingt, cent, cinq cents fanatiques, mes coréligionnaires, mes camarades, qui vous sauteront à la gorge sur un signe et un mot dit à l'oreille.

Vous avez beau prétendre que c'est un retour aux temps troublés de notre vieille histoire, je vous répondrai: Oui, et il le faut.

Il faut qu'en plein dix-neuvième siècle l'ardeur et la fureur qui marquèrent les regnes sanglants de François Ier, de Charles et d'Henri III se retrouvent.

Nos comités impérialistes sont décidés à accomplir ces actes audacieux et désespérés que le bourgeois réprouve, mais que l'immanence du péril social commande et que l'Histoire absout.

Le Duc de Nemours.

Société de Secours aux blessés militaires

Voici la lettre par laquelle le duc de Nemours a fait connaître au Conseil de la Société de secours aux blessés militaires comment il accepte la présidence de donner sa démission de Président de la Société.

Paris, le 24 juin 1886.

A Messieurs les Membres du Conseil.

Mes chers collègues,

Je viens remettre entre vos mains ma démission de Président de la Société française de secours aux blessés militaires.

La loi d'expulsion rendue contre ma famille par les pouvoirs publics de la République française, entre autres mesures dont elle me frappe, m'expose à chaque moment à être arraché de mon domicile, et expulsé de la France, notre commune patrie.

Cette loi, qui enlève aux membres de ma famille les garanties de liberté et les droits assurés à tous les Français, me fait une situation telle, que je ne puis plus désormais exercer efficacement dans notre chère Société les fonctions de la Présidence.

Je n'essaierai pas de décrire les sentiments qui déchirent mon cœur, en traçant ces lignes. Je ne trouverais aucune expression qui pût les rendre.

Mais vous les comprendrez, mes chers collègues, vous avez vu que je me suis toujours trouvé en parfait accord de vues et de sentiments, pour servir, de notre mieux, dans l'Œuvre charitable et patriotique à laquelle vous vous êtes voués, la France, notre cher pays.

Vous la continuerez cette grande Œuvre et vous la développerez.

Mes pensées, mes vœux y resteront associés: car cela aura été un grand honneur dans ma vie, d'avoir pendant douze années collaboré avec vous, dans une présidence dont, en 1884, l'unanimité de vos suffrages me renouvelait les pouvoirs pour la troisième fois.

Si l'Œuvre s'est développée pendant cette période, cette prospérité est due à notre union, à la confiance que vous avez témoignée à mon président, au dévoué concours qu'il a toujours trouvé auprès de vous, comme auprès de tous les représentants et de tous les membres de l'Œuvre.

Je n'en perdrai jamais le souvenir, non plus que celui de mes relations personnelles avec beaucoup d'entre eux, et surtout avec vous, mes chers collègues.

Ce souvenir vous suivra dans vos travaux. Permettez-moi d'espérer, de mon côté, que celui de votre ancien Président s'y trouvera quelquefois mêlé.

Je chercherai dans un tel espoir un adoucissement à l'amertume de la séparation actuelle.

Louis d'ORLÉANS, duc de NEMOURS,
Président de la Société française de secours aux blessés militaires.

Nominations. — Le Gouverneur vient de faire les nominations suivantes:

Thos. L. Airey, membre du Conseil d'administration de l'Hôpital de Charité, en remplacement de M. Ch. Laffite, démissionnaire.

James N. Turner, inspecteur des poids et mesures dans la paroisse Est Carroll.

Henri Barberot, constable du 9e ward de Plaquemine, en remplacement de Cléophas Hingle démissionnaire.

J. D. Judice, constable du 6e ward d'Ibérie, en remplacement de A. Géral, démissionnaire.

Le Col. D. F. Boyd, ayant retiré sa démission comme président de l'Université d'Etat et du Collége d'Agriculture et d'Industrie, a été maintenu dans ces fonctions.

LA PEINE DE MORT EN FRANCE.—Le projet de loi suivant a été distribué aux députés:

"La peine de mort est abolie.

"Dans tous les cas où cette peine était prononcée, le condamné sera soumis pendant cinq années au régime cellulaire dans une prison spéciale.

"A l'expiration de ce temps, il passera dans un autre quartier, où il subira la peine de l'emprisonnement en commun, avec travail forcé.

"Sur l'avis d'une commission, de laquelle fera partie le médecin et le directeur de la prison, la durée de l'emprisonnement cellulaire sera réduite à trois ans si l'état physique et intellectuel du condamné l'exige."

LES DISPENSES LÉGALES EN FRANCE.—La commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. de Cazenove de Pradine et plusieurs de ses collègues, tendant à prroger indéfiniment les délais pendant lesquels les jeunes gens appelés sous les drapeaux sont admis à invoquer le bénéfice des dispenses légales a conclu en soumettant à la Chambre le projet suivant:

Les paragraphes 9, 10, 11 et 13 de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872 sont supprimés et remplacés par la disposition suivante:

"Les causes de dispense auront leur effet à quelque moment qu'elles se soient produites. Si celui qui doit en bénéficier a été incorporé, il sera sur sa demande et pour le temps qui lui reste à servir, renvoyé en disponibilité dans ses foyers."

L'université d'Utrecht vient de célébrer son 250e anniversaire. Toute la ville a pris part à cette solennité. Les étudiants de l'Université ont organisé une grande procession historique qui représentait les trois grands événements de l'histoire de la ville: l'union d'Utrecht (1579), la création de l'Université (1636) et la paix d'Utrecht (1715)

LES BLESSÉS DE FÉVRIER 1848.—La Chambre de France a procédé à la nomination de la commission pour l'examen de la proposition de loi de MM. Paul Bert, Cantagrel, Tony Rexillon, ayant pour but d'assurer, à titre de récompense nationale, des pensions viagères aux survivants des blessés de février 1848 et à leurs descendants, veuves et orphelins.

Ont été nommés: MM. Nadaud, Rivet, Saint-Ferreol, Turrel, Celfavru, Rançon, Noël Parfait, Cantagrel, Proust, Alype, Raspail.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix etc.
Livraison à domicile 8 nov—1an PP

LONDRES ET LE CONTINENT
Grande Excursion à Prix Réduits
Les excursionnistes partiront très-aisément de la Nouvelle-Orléans le **lundi 12 juillet**.
Prix du billet aller et retour valable pendant 6 mois.
92 DOLLARS.
Prix spéciaux pour les principales villes de la Belgique de la France de la Suisse.
Londres n'étant qu'à quelques heures de Bruxelles et de Paris les nombreuses personnes qui désirent se rendre soit en Belgique soit en France, peuvent profiter de ces prix exceptionnellement réduits sans avoir à faire un grand détour.
Pour plus amples informations s'adresser au bureau de l'Agence F. E. Gudry, 13 rue du Camp.
13 juil—6t

Bureau de l'Imperers Round Wave house Co.,—Compagnie Cotton Press No. 1, Nouvelle-Orléans le 12 juillet 1886.—A l'élection des Directeurs de cette compagnie tenue ce jour ont été nommés les suivants qui ont été élus: Directeurs pour servir pendant l'année suivante.—A une assemblée de la Direction tenue ce jour MM. Jas. D. Houston a été élu Président, M. Albert Baldwin Vice Président et Charman du Comité de Finances M. L. H. Gardner nommé tendant et R. L. Macmurdo secrétaire et Trésorier.
R. L. MACMURDO, Secrétaire.
13 juil—3t

B. ONORATO, encaisseur et estimateur va transférer son bureau et salle d'encan dans cette grande et élégante salle No 18 rue Bourbon près Canal où on pourra le trouver à partir du 15 juillet. 13 juillet—3t

NOUVEAU STOCK.
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Étoffes pour Rideaux.
DANIELS & SCHLIEDER,
Seuls chargés de la mise en bouteilles de la bière fabriquée par la **Louisiana Brewing Co.**, et
DESTINÉE A L'EXPORTATION.
Nos 714 et 716 rue Tchoupitoulas
Nos 49 à 55 rue Waters
Téléphone No 1044.
30 juin—3 m

AUX TOURISTES D'ÉTÉ.
Si vous voulez avoir le plus de confort possible n'oubliez pas d'acheter vos billets d'excursion par voie de la ligne favorite du chemin de fer Illinois Central, la route la plus courte et la plus directe pour se rendre à toutes les villes d'eaux célèbres du Nord Ouest. Parmi celles-ci sont Waukesha, Oconomowoc, St Paul Minnesota, Orton Bay, Green Lake, Beaver, Colorado Springs, Niagara Falls, Toronto, etc. Wagons et wagons restaurant Pullman du dernier modèle et de la plus grande élégance font le service sur la ligne du Great Illinois Central allant directement de la Nouvelle Orléans à Chicago, St Louis, Cincinnati et Kansas City sans changement. Il n'y a qu'un seul changement pour se rendre à toutes les grandes villes des Etats-Unis et du Canada.
Les tarifs sont toujours aussi bas que le plus bas des tarifs. Il y a mille milles de rails en acier. Des buffets et restaurants de chemin de fer les plus beaux dans le Sud ou ailleurs, ont été récemment ouverts à Holly Springs et Illinois de première classe sous tous les rapports.
Essayez le "Big J" et vous ne le regretterez pas.
4 juil—1m—dim, mar jeu

Traduction et corrections. Traductions.
Une longue et terrible maladie ayant pour principale conséquence la perte de deux forces physique, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de bureau. Par bonheur pour moi, mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées....
J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français.
DR C. TESTUT.
Rue St. Louis, No 76, ou à l'imprimerie rue de Chartres, No 66 25 mai—

Maison A. Delpit,
Nos. 11, 13 et 15 rue St. Louis.
Nous informons nos amis et le public en général que nous avons acheté la manufacture A. Delpit. Comme précédemment nous continuerons les affaires de gros et de détail; nous nommes prêts, dès maintenant à remplir les commandes qui nous seront confiées. Nous invitons les anciens clients de l'établissement à nous rendre visite, ils y trouveront que rien n'y est changé, et qu'ils y trouveront, comme avant, les mêmes marques de faveur à priser et appréciées par les connaisseurs et dont la renommée est universelle. CURTIS BROS. Propriétaires.
20 juin—1mois V et C

Compagnies d'Assurances
LIVERPOOL and LONDON and GLOBE
Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. P. SCHROEDER, président.
NEWTON BUCKNER. A. DELVAILLE.
RODOLPH WOESTE.
Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde